

Sommaire

PARTIE 1 **RAPPORT TECHNIQUE**

1/ Modalités d'accueil

2/ Moyens mis en œuvre

2.1/ Les moyens humains

2.2/ Les moyens techniques

3/ Le projet d'établissement

3.1/ Le projet éducatif et social

3.2/ Le règlement de fonctionnement

PARTIE 2 **RAPPORT D'ACTIVITE**

1/ Profil des familles

2/ Statistiques de l'activité

PARTIE 3 **RAPPORT FINANCIER**

PARTIE 4 **ORIENTATIONS 2021**

1/ Evénements 2021

2/ Formation

3/ Partenaires

4/ Changement

5/ Fermeture

ANNEXES

FICHE SYNTHETIQUE 2021

Renseignements	
Nom de la structure	Crèche Les Petits loups
Agrément PMI	Agrément délivré le 15/02/2021
Accueil	
Enfants accueillis	78 enfants différents + 5 (pendant réquisition) / 74 familles différentes / 4 familles monoparentales
Taux de remplissage	72.52 % en heures de présence 78.68 % en heures facturées
Types d'accueil	76 contrats réguliers
Types de contrats	3.73 jours en moyenne/ semaine
Heures et jours d'ouverture	207 jours d'ouverture 80707 heures d'ouverture
Heures de présence	58533 heures réelles
Fermetures annuelles	06/04/2021 au 23/04/2021 (réquisition) 02/08/2021 au 24/08/2021 (été) 02/12/2021 au 10/12/2021 (covid) 23/12/2021 au 03/01/2020 (noël)
Restauration	SOGERES
Personnel	
Effectifs au 31.12.2020	1 directrice – 1 directrice adjointe 5 Auxiliaires de puériculture (4 TP / 1 MT / 1 11h/semaine) 8 Assistantes d'éveil (5 TP / 1MT / 2 Remplaçantes) 2 agents polyvalents
Qualifications	Infirmière Puéricultrice – Educatrice de jeunes enfants – Auxiliaires de puériculture - CAP petite enfance – Agent d'entretien – Agent de cuisine
Tarification	
Mode de fonctionnement	PSU
Régime allocataire	70 CAF / 6 MSA
Tarif moyen	1.31 euro/heure
Taux horaire inférieur à 1 euro	29 enfants
Heures facturées	63500 heures

1/ Modalités d'accueil

La crèche Les Petits loups a ouvert en août 2011 et a été reprise par l'ADMR depuis le 1 janvier 2020.

Deux commissions d'admission ont lieu chaque année afin de valider les demandes des parents.

Lors des commissions d'admission les critères suivants ont été appliqués :

*familles domiciliées sur le territoire intercommunal en priorité

*date de demande d'inscription

*situation de la famille

*fratrie déjà présente à la crèche ou ayant fréquenté la crèche.

Suite aux commissions d'admission les familles qui bénéficient d'une place sont rencontrées par la directrice pour un entretien. Cette rencontre est l'occasion de présenter l'équipe, de faire visiter la structure, d'expliquer le fonctionnement et de convenir d'une date pour le début de l'adaptation de l'enfant.

Un dossier d'inscription est alors donné avec plusieurs documents qui leurs sont remis et d'autres demandés :

Documents remis aux parents	Documents demandés aux parents
Un exemplaire du contrat signé après réception des documents	Un exemplaire du contrat signé
Un règlement de fonctionnement	Le coupon signé du règlement de fonctionnement
Le lien pour télécharger l'application Meeko	Un certificat médical pour l'accueil de leur enfant en collectivité
Une liste du trousseau demandé	Un certificat médical ou attestation des parents pour la prise de paracétamol
	Une fiche enfant (informations parents)
	Le numéro d'allocataire
	Une attestation d'assurance
	La photocopie des vaccins
	Une copie du livret de famille
	Diverses autorisations (personnes à qui nous pouvons confier l'enfant ; urgence, sortie, photos...)
	Un justificatif de domicile

2/ Moyens mis en œuvre

2.1/ Les moyens humains

L'équipe de la crèche est composée de 8 assistantes d'éveil (CAP AEPE), 5 auxiliaires de puériculture, 2 agents polyvalents, une directrice adjointe (EJE) et une directrice (infirmière puéricultrice) présente auprès des enfants.

Le temps de travail des salariées :

12 CDI à temps plein, 1 CDI de 11 heures par semaine et 4 CDD (1 temps plein, 1 contrat aidé de 25 heures par semaine et 2 CDD en remplacement des deux mi-temps thérapeutiques).

Au cours de l'année 2021, il n'y a eu aucun changement au niveau des professionnelles, exceptés 2 remplaçantes extérieures liées aux absences du covid.

La structure est composée de 3 secteurs « Louveteaux, Loulous et Loustiks ».

- Chez les Louveteaux : 2 AP et 2 CAP.
- Chez les Loulous : 1 AP et 2 CAP.
- Chez les Loustiks : 1 AP et 2 CAP.

En 2021, nous avons accueilli au sein de la structure 12 stagiaires dont 3 AP, 3 CAP, 1 en stage découverte infirmière puéricultrice, 4 BAC PRO, 2 en formation service à la personne et 2 lycéennes.

2.2 / Les moyens techniques

La communication :

Lors des animations de la structure, les correspondants locaux presse sont sollicités et plusieurs articles sont parus (fête de Noël, fête de la crèche, carnaval ...).

Le site internet de la crèche « Les Petits loups » est agrémenté au cours de l'année (lien : <http://creches-vic-andrest.com/index.php/accueil>) .

Les locaux :

Au sein de la structure, chaque groupe a son propre espace de vie aménagé en fonction du développement des enfants, de leurs besoins. Leurs dortoirs sont également adaptés à leurs habitudes à la maison (lits à barreaux pour les plus petits et couchettes pour les plus grands).

Les équipes se sont appropriées les lieux en affichant les activités, les informations sur la vie la crèche ou encore les menus. Elles font également évoluer la décoration en fonction de l'époque de l'année et de leurs envies.

Les travaux :

A ce jour des dysfonctionnements restent en cours.
Voici une liste non exhaustive des dysfonctionnements rencontrés.

Actions non-résolues ou en cours :

- Peinture au sein de la structure
- Réparation placo (salle de convivialité et buanderie).
- Changement de tous les distributeurs de papiers.
- Sécuriser l'accès aux différents documents dans le bureau de la direction

Actions résolues :

- Changements des pinces doigts
- Création d'un espace vert pour les louveteaux
- Petits travaux (changement serrure, barre de seuils, ..)
- Réparation de la PAC

Investissements :

- Achat d'une machine à vapeur
- Achat pédagogique (draisiennes, cuisine en bois, lit poupons + table à langer...)

L'informatique :

- Un logiciel spécifique pour la petite enfance « MEEKO » est utilisé pour la facturation, la gestion des présences des enfants ainsi que pour le portail famille permettant un contact permanent et direct avec les parents (échanges d'informations, photos...).
- Changement de logiciel à voir en 2022.

Les repas :

Les repas sont fournis par la SOGERES et livrés par le service portage de repas de l'association locale ADMR de Vic en Bigorre.

Les menus sont la plupart du temps adaptés aux enfants en bas-âge avec des menus pour petits ou grands. Les gouters sont établis par la directrice et l'agent polyvalent en cuisine.

La sécurité :

L'entrée à la structure se fait grâce à un code digital communiqué aux familles à leur arrivée.

Le PPMS sera mis à jour avec la gendarmerie courant juin 2022 et le document unique a été terminé début 2021.

L'ameublement et le matériel pédagogique :

Comme prévu dans le projet, les investissements en termes d'ameublement et de matériel pédagogique ont été réalisés auprès d'entreprises professionnelles du secteur : Wesco, Les 3 Ours, Espace culturel Méridien Leclerc et JPG bureautique.

3/ Le projet d'établissement

3.1 Le projet éducatif et social

⇒ Le projet social :

La mission première de l'établissement est d'accompagner l'enfant vers son épanouissement personnel dans le respect de l'autre.

Quel que soit l'âge de l'enfant, cet accompagnement respecte ses capacités et son désir propre à cheminer vers l'autonomie et la socialisation. Il lui permet de construire son identité. Notre mission est de lui forger une sécurité intérieure, de l'aider à se construire et grandir, lui permettant ainsi d'être ouvert, curieux des autres et de son environnement

Les enjeux et missions de la structure :

- Permettre aux familles de concilier vie familiale, sociale et professionnelle.
- Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants ainsi qu'à leur développement.
- Aider l'enfant à grandir dans un espace sécurisant où les parents ont leurs places
- Permettre l'intégration sociale des enfants en situation de handicap ou ayant une maladie chronique dans le respect de leurs compétences et en lien avec le projet éducatif des parents
- Donner à l'enfant les moyens de cultiver la relation à lui-même, à l'autre, à la nature et aussi favoriser le contact avec la culture.

Il faut noter que nous nous adaptons aux besoins des familles en adaptant les jours et les horaires des contrats.

La structure répond donc entièrement à son projet social.

De plus la crèche s'implique dans la dynamique du territoire en tissant des relations partenariales avec la CAF, la MSA, le conseil départemental et notamment la PMI.

⇒ Le projet pédagogique :

Grandes lignes du projet éducatif et pédagogique

L'objectif de l'équipe de professionnelles est d'assurer à l'enfant une qualité d'accueil qui le fera se sentir bien au sein de la structure et favorisera son développement global.

Pour ce faire il est important pour nous :

- D'apprendre à connaître l'enfant et sa famille afin de proposer un accompagnement adapté à leurs besoins.
- De favoriser la sécurité physique et affective de l'enfant afin de pouvoir ensuite favoriser son épanouissement et son éveil.
- Favoriser la socialisation et l'autonomie de l'enfant.
- Respecter le rythme de l'enfant et ses besoins. Faire preuve de cohérence éducative avec le parent.

Lors des adaptations chaque enfant bénéficie de la présence de sa référente.

Les actions mises en place en 2021 :

- Réunion d'accueil avec les familles
- Partenariat avec la médiathèque de Vic en Bigorre repris
- Poursuite du partenariat avec l'association Court'échelle
- Journée pédagogique pour l'ensemble de l'équipe sur le thème des « troubles musculo squelettiques »
- Partenariat débuté avec Christophe Saint Martin , photographe

3.2 Le règlement de fonctionnement

Les inscriptions :

Les pré inscriptions se font à travers le site « Meeko » ou sur le site de la crèche.

Deux commissions ont lieu chaque année une en mai/juin et l'autre en novembre afin d'attribuer les places. L'attribution se fait en fonction du lieu de vie, des places disponibles dans les groupes, des différents jours demandés et enfin par date d'inscription.

Un mail est envoyé aux familles dès que la commission est passée pour leur donner une réponse quand la réponse est négative, un appel est passé aux autres. Chaque famille est appelée avant la commission pour s'assurer du choix des parents.

Une fois l'inscription validée, un contrat est établi et la place de l'enfant est réservée, si le parent le souhaite, jusqu'à sa rentrée scolaire.

Les accueils :

Les accueils à la crèche peuvent être de trois sortes :

- Réguliers : contrat avec planning mis en place pour l'année.
- Occasionnels : rajout d'un ou plusieurs jours au besoin avec un délai de prévenance supérieur à une semaine, en fonction des disponibilités de la crèche.
- Urgences : lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés.

Tarifs :

Les tarifs horaires se font en fonction des revenus des parents et sont donnés au moment de la création du contrat. Une simulation peut être faite sur demande.